



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 9  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Hélyette SALAÛN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

**Absents** :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

### **FINANCES**

#### **DL.18.089 - Approbation de la décision modificative n°2 2018- Ville**

**Christian DUMAS expose** :

Le total du projet de décision modificative pour 2018 s'élèverait en section de fonctionnement à 39 430,00 €, l'objectif étant l'ajustement de certains crédits attribués lors du budget primitif 2018.

Ce projet de décision modificative marque la poursuite des actions engagées en 2018 en ajustant certaines lignes votées lors du Budget Primitif.

S'agissant de la section de fonctionnement, il s'agit d'ajustements de crédits ponctuels du BP 2018.

La section d'investissement sera principalement impactée par l'inscription de crédits pour des projets devenus indispensables suite à des imprévus.

Ce projet de décision modificative marque la volonté de l'équipe municipale de poursuivre ses investissements pour préparer l'avenir d'Ingré.

#### **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Ce chapitre est concerné par des régularisations de crédits à hauteur de 17 700 €. Et ce, principalement pour les comptes suivants :

*Compte 6135 : locations mobilières* + 6 000 €, il s'agit d'un complément pour la location d'illuminations de Noël.

*Compte 6283 : frais de nettoyage des locaux* + 11 700 €. Il s'agit du nettoyage par une entreprise de l'école maternelle du Moulin (dernier trimestre 2018).

#### **Chapitre 65- Autres charges de gestion courante**

Il convient de réajuster ce chapitre à hauteur de + 875 € concernant la participation aux vélos à assistance électrique mise en place après le vote du budget (erreur imputation).

## Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Afin d'ajuster :

- les subventions exceptionnelles aux associations pour les transports + 3 000 €
- la suppression de la participation aux vélos à assistance électrique (erreur imputation) : - 875 €

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de 2 125 €.

## Chapitre 014 – Atténuation de produits

Il convient de réajuster ce chapitre à hauteur de + 13 111 € concernant le reversement à la commune de La Chapelle Saint Mesmin d'une partie du PACT 2017 (saison culturelle commune).

## Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement (023) est augmenté pour la somme de + 5 619 €.

## Recettes de fonctionnement

### Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de + 39 430 € afin d'ajuster le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 19 000 €) ainsi que des droits de mutations (+20 430 €).

## Dépenses d'investissement

Le total du projet de la décision modificative pour 2018 s'élèverait à 5 619 €.

### Chapitre 204 – Subvention d'équipement versée

Ce chapitre doit être ajusté de 2 600 € afin de verser une subvention d'équipement dans le cadre du remplacement de la pierre bleue.

### Chapitre 21- Immobilisations corporelles

Ce chapitre est augmenté de 3 019 €

Compte 2128 : autres agencements et aménagements – 3 125 €

- Annulation des crédits pour le remplacement de la Pierre Bleue (transfert en subvention d'équipement)

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles + 6 144 €

- Acquisition d'un lave-linge et sèche-linge professionnel pour le service entretien.

## Recettes d'investissement

### 021- Virement de la section de fonctionnement + 5 619 €

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 3 décembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 2018 de la ville d'Ingré.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 9 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) et 19 pour, les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **02 JAN. 2019**

Notification le : **02 JAN. 2019**



**Acte à classer**

DL-18-089

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-01-02T11-01-16.00 ( MI214572094 )

**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20181219-DL-18-089-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : Approbation de la décision modificative n.2 - 2018  
- Ville

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :  
7.1.2.3. Budget modificatif - Délibéré avec document budgétaire.Acte : [DL.18.089-FIN-approbation de la  
décision modificative n°2 2018 -  
ville.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 11:01

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 11:01

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 11:05